

## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**





## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**



## INFORMATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Chers Puygironnais, Puygironnaises,

Lors du conseil municipal du 16 mai 2022, le principe de couper l'éclairage public sur la commune a été adopté à l'unanimité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

De plus contrairement aux idées reçues le maintien d'un éclairage la nuit ne prévient pas l'insécurité. En effet, l'expérience de communes ayant choisi l'extinction nocturne montre qu'il n'y a pas d'augmentation du risque d'accidents ni du nombre de délits.

**Ces coupures ont été programmées dès cette fin de semaine pour les secteurs suivants (*arrêté municipal du 31.08.2022 consultable en Mairie*) :**

**De 00h00 à 6h00** : Le Village et la Route du Village.

**De 22h00 à 6h00** : Lotissement de la Tuilière (Allée des Tilleuls) / Chemin de Souaille / Lotissement de la Clé des Champs / Lotissement le Vieux Moulin.

De ce fait, la commune a procédé à l'achat de 4 panneaux de signalisation qui seront installés prochainement à chaque entrée d'agglomération afin de prévenir les usagers de cette nouvelle mesure.

**Le Maire, Régina CAMPELLO**

